

# **Motion de solidarité avec les sanctionné-e-s du collège Bellefontaine**

Ce 18 juin 2015, le rectorat de l'académie de Toulouse confirme la mutation dans l'intérêt du service de cinq collègues du collège Bellefontaine et la possible mutation sanction d'une sixième à l'issue d'une CAPA disciplinaire.

Ces six collègues engagé-e-s comme la grande majorité du personnel du collège dans un mouvement de grève reconductible de trois semaines en décembre dernier, demandaient que les moyens financiers et humains alloués aux établissements REP+ soient réellement attribués.

Ces mutations apparaissent comme des sanctions déguisées. Nous condamnons ces mesures répressives qui vont à l'encontre du droit de grève et de l'action syndicale et s'inscrivent plus largement dans une logique de criminalisation et de judiciarisation des mouvements sociaux.

Motion du Conseil fédéral de la Fédération SUD éducation, le 19 juin 2015